

N/REF : 14/02/2025 10H10 C:009406 I:14460

MARTIN GERARD

V/Appel du Vendredi 14/02/2025 a 10H10

**11 LA BERTAICHE
35470 SAINT-GREGOIRE**

IMMEUBLE : 11 BERTAICHE
11 LA BERTAICHE
35760 ST GREGOIRE

Rennes, le 19 Février 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 1 BERTAICHE - MME MARTIN 06 11 32 29 09

MOTIF : DÉBOUCHAGE RÉSEAU EAUX PLUVIALES

Donneur d'ordre : M. G MARTIN

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule spécialisé équipé
d'une pompe haute pression.

INTERVENTION DU 18/02
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CURAGE RÉSEAU EAUX PLUVIALES
CONTROLE BON ÉCOULEMENT
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 18/02/25 a 11H58 M. G MARTIN

REGLEMENT PAR CHEQUE DE 140€ : N°0069464 BANQUE POPULAIRE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un véhicule spécialisé débouchage (hydraulique, électromécanique, mécanique).

Localisation de l'obstruction, recherche du sens d'écoulement du réseau.

Débouchage par procédé hydraulique a haute pression, électromécanique, mécanique

Vérification du bon écoulement du réseau.

Nettoyage du chantier.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas être assimilée à un curage de canalisation (remise au diamètre initial de la totalité de la canalisation).
Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement

d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction.

Dans le cas contraire, ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions de débouchage que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et y remédier si le client nous en donne l'ordre par un curage (remise au diamètre) ou une réparation de la canalisation (si nécessaire).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ffait	Déb.H.Pression <=0h50 sans déplac.	1	127,28	127,28
TOTAL H.T.					127,28
T.V.A. a 10,00%					12,72
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>140,00</u>

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.